

6. RAPPEL ET REMPLACEMENT

6.1 Rappel

Le ministre des Relations internationales et de la Francophonie peut rappeler en tout temps monsieur Brulotte pour consultation.

6.2 Remplacement

Le gouvernement peut remplacer en tout temps monsieur Brulotte sous réserve d'un préavis de trois mois.

En ce cas, le gouvernement versera à monsieur Brulotte les montants qui lui sont dus pour la période au cours de laquelle il a travaillé et, le cas échéant, une allocation de transition calculée en application de l'article 7.

7. ALLOCATION DE TRANSITION

À la fin de son mandat de délégué général du Québec à Los Angeles, monsieur Brulotte recevra, le cas échéant, une allocation de transition aux conditions et suivant les modalités prévues à la section 5 du chapitre II des règles prévues au décret numéro 450-2007.

8. Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

9. LOIS APPLICABLES

Le présent contrat est régi par les lois du Québec et en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront seuls compétents.

76481

Gouvernement du Québec

Décret 153-2022, 16 février 2022

CONCERNANT l'abrogation du décret numéro 901-2020 du 26 août 2020 concernant la désignation d'Infrastructures technologiques Québec pour l'exercice de fonctions et d'activités liées à des services administratifs en matière de ressources humaines sous la responsabilité de la présidente du Conseil du trésor

ATTENDU QUE, en vertu du décret numéro 901-2020 du 26 août 2020, Infrastructures technologiques Québec a été désignée pour exercer, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2020, des fonctions et des activités liées à certains services administratifs en matière de ressources humaines sous la responsabilité de la présidente du Conseil du trésor, soit ceux visés par une entente conclue entre cette dernière et Infrastructures technologiques Québec, incluant la rémunération afférente et concernant notamment :

1^o les programmes ou politiques;

2^o le soutien à des fonctions confiées par la loi à la présidente du Conseil du trésor;

3^o l'information et le soutien technique auprès de candidats potentiels;

4^o la promotion de la fonction publique comme employeur de choix;

ATTENDU QUE ces fonctions et ces activités sont exercées, depuis le 1^{er} janvier 2022, par le ministre de la Cybersécurité et du Numérique par l'application de la Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions (2021, chapitre 33) sanctionnée le 3 décembre 2021;

ATTENDU QUE la Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et d'autres dispositions (2021, chapitre 11) prévoit d'importants changements à l'égard du processus de dotation des emplois au recrutement et à la promotion et que certaines fonctions ou responsabilités actuellement sous la responsabilité de la présidente du Conseil du trésor relèveront dorénavant de certains sous-ministres ou dirigeants d'organismes publics;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 132-2022 du 9 février 2022, la date de l'entrée en vigueur des dispositions de cette loi, à l'exception de celles entrées en vigueur le 20 avril 2021, a été fixée au 21 février 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger le décret numéro 901-2020 du 26 août 2020 concernant la désignation d'Infrastructures technologiques Québec pour l'exercice de fonctions et d'activités liées à des services administratifs en matière de ressources humaines sous la responsabilité de la présidente du Conseil du trésor, vu la réorganisation de ces fonctions et activités, et ce, avec prise d'effet le 21 février 2022;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor :

QUE le décret numéro 901-2020 du 26 août 2020 concernant la désignation d'Infrastructures technologiques Québec pour l'exercice de fonctions et d'activités liées à des services administratifs en matière de ressources humaines sous la responsabilité de la présidente du Conseil du trésor soit abrogé avec prise d'effet le 21 février 2022.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

76482